DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20261116-2026_11_03-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-six, le seize novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 13
Suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 09/11/2026

Etaient présents : AUDOIRE S., BOIZARD S., FALEZAN A., GOBIN A., HERVIOU A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., LE VOGUER D., NICOLAS L., OUTN V., SALAUN S., VINCENT E.

Absent excusé ayant donné pouvoir :
LANCIEN E. donne pouvoir à LE GONIDEC C.

Absente excusée : LE BARS A.

Date de l'affichage : 17/11/2026

Madame Annie FALEZAN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

N° 3

Décision Modificative n° 02

Monsieur informe l'assemblée que les travaux concernant le logement situé rue Narrac'h sont actuellement à l'arrêt, notamment en raison des difficultés rencontrées concernant la couverture du bâtiment.

Dans l'attente de la reprise de cette opération, il est proposé de réaffecter une partie des crédits initialement inscrits sur cette opération au profit de l'opération « Salle des fêtes », afin de disposer des crédits nécessaires à la poursuite des travaux.

Il est ainsi proposé de procéder à un transfert de crédits d'un montant de **150 000 €** entre les deux opérations d'investissement suivantes :

Budget	Section	Imputation	Chapitre / Opération	Montant
BP	Investissement	2131	66 – Logement rue Narrac'h	- 150 000.00 €
BP	Investissement	2131	27 – Salle des fêtes	+ 150 000.00 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20261116-2026_11_03-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver le transfert de crédits de 150 000 € de l'opération 66 « Logement rue Narrac'h » vers l'opération 27 « Salle des fêtes », selon le détail présenté ci-dessus,**
- **d'adopter la décision modificative n° 02 du budget primitif 2026 correspondante,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU

